

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1557

présenté par

M. Bolo, M. Barrot, M. Fuchs, Mme de Vaucouleurs, M. Cubertafo, Mme El Haïry, M. Duvergé,  
M. Millienne et Mme Mette

-----

**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.